

|

GUIDE D'EMPLOI

MANUEL D'UTILISATION DU SIG-PATRIMOINE

Eclairage public - Cadastre - Cadastre solaire



SYDESL

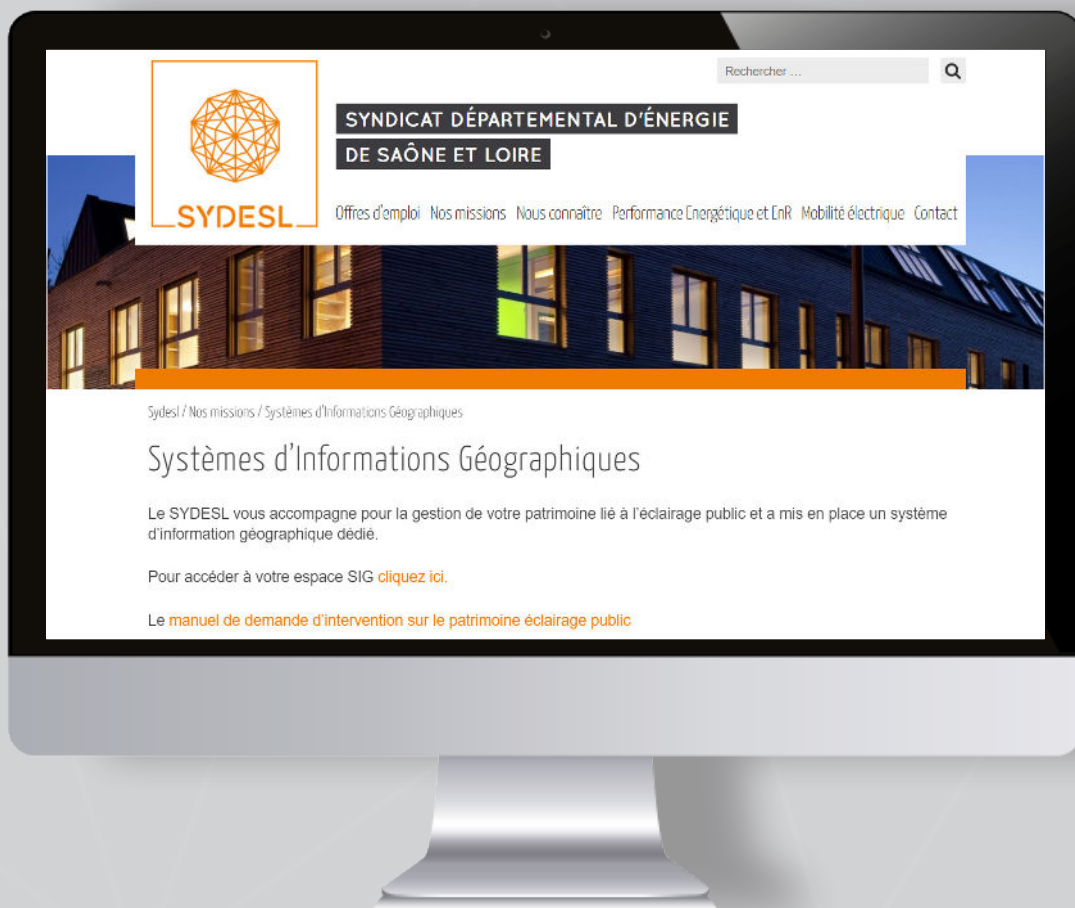
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÛNE-ET-LOIRE

| SOMMAIRE

01	■ ACCÉDER À L'APPLICATION	p. 4
02	■ RECHERCHER UN LUMINAIRE, UNE PRISE GUIRLANDE, UNE COMMANDE	p. 6
03	■ DÉCLARER UNE INTERVENTION SUR LUMINAIRE, PRISE GUIRLANDE OU COMMANDE	p. 9
04	■ CONSULTER LA DEMANDE	p. 14
05	■ AUTRES OUTILS UTILES	p. 16
06	■ CADASTRE SOLAIRE	p. 20

Les outils décrits ici sont accessibles via l'application geo.sydesl.fr ou sur le site sydesl.fr dans l'onglet « nos missions » « SIG »

Portail SYDESL SIG*



01

Accéder à l'application

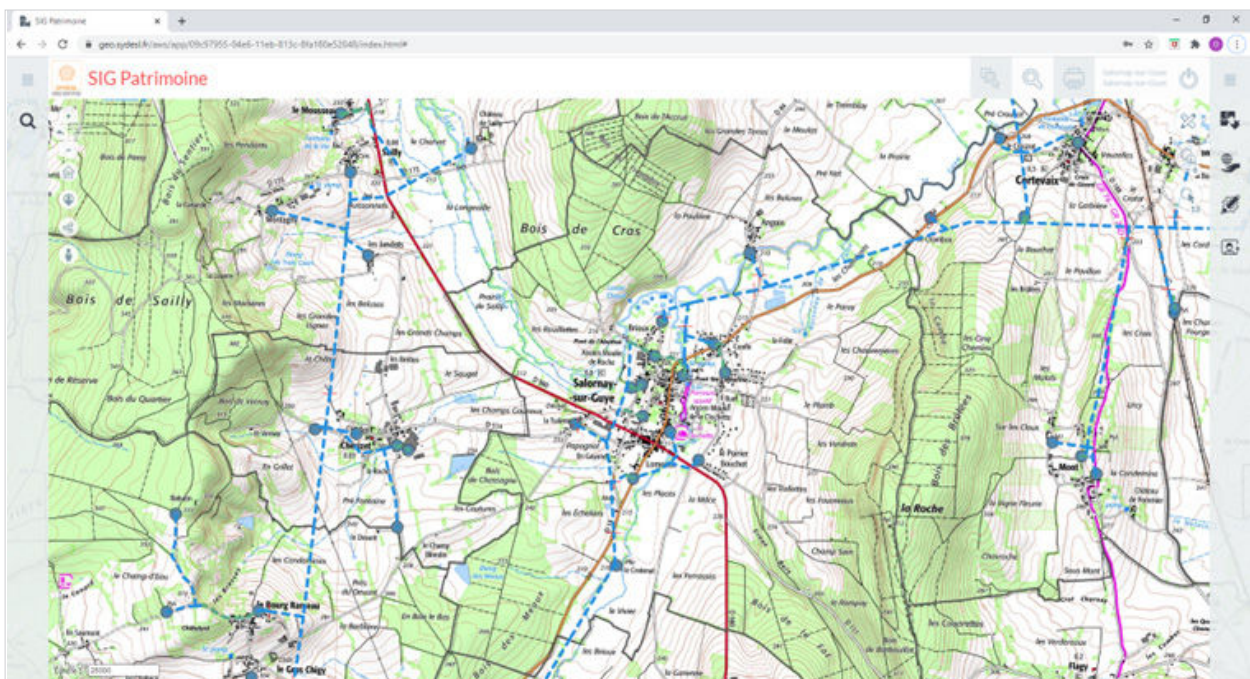


| Accéder à l'application

1 A la 1ère utilisation, saisir les identifiants fournis :



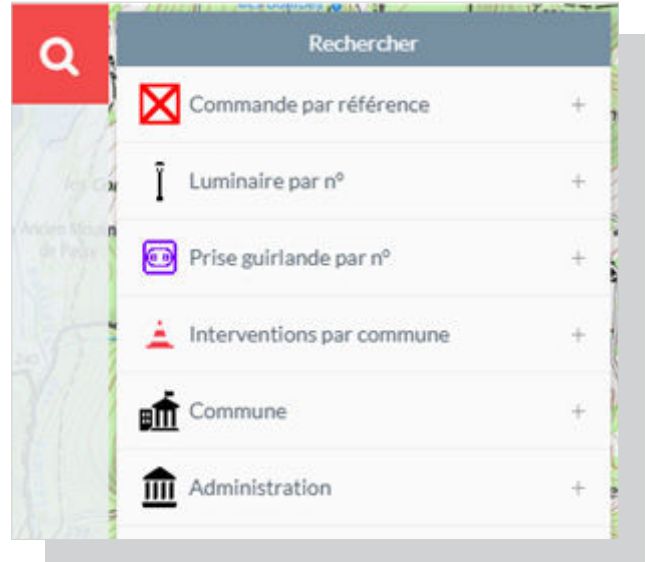
2 Cocher la case « Se souvenir de moi » pour ne pas avoir à ressaisir vos identifiants la fois suivante :



02

Rechercher un luminaire, une prise
guirlande, une commande

Rechercher un luminaire, une prise guirlande, une commande

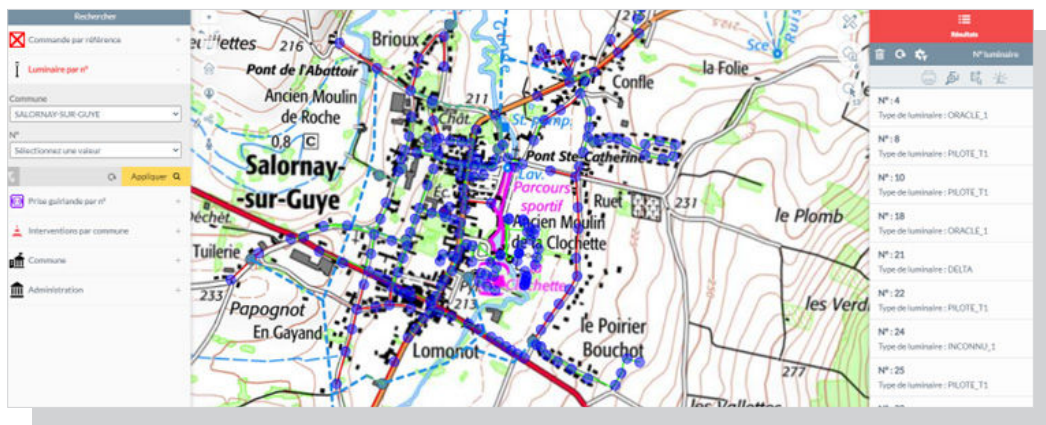


Sans choix de N° :

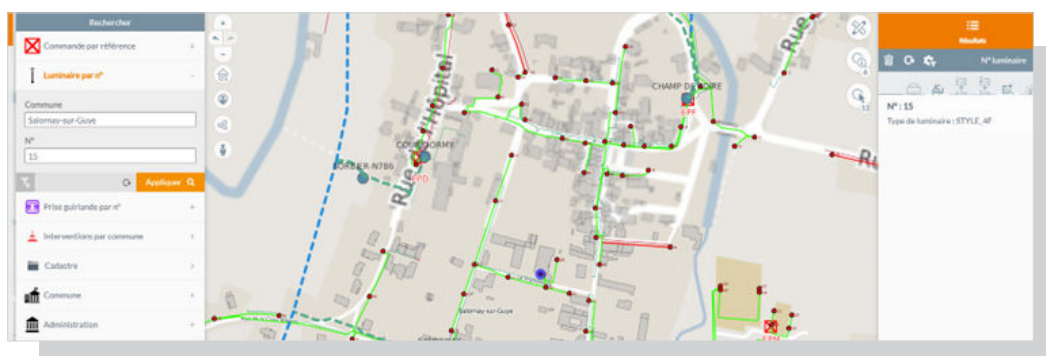
Commune


N°

- Tous les luminaires de votre commune sont trouvés :



- Ou choisir un luminaire par son numéro :



- Ou utiliser le bouton  et cliquer sur la carte les luminaires de votre choix :

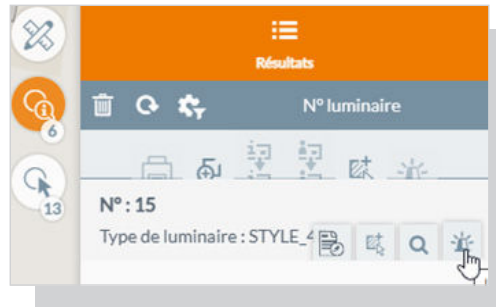
→ La méthode est identique pour rechercher des prises guirlande ou des commandes.

03

Déclarer une intervention sur luminaire, prise guirlande ou commande

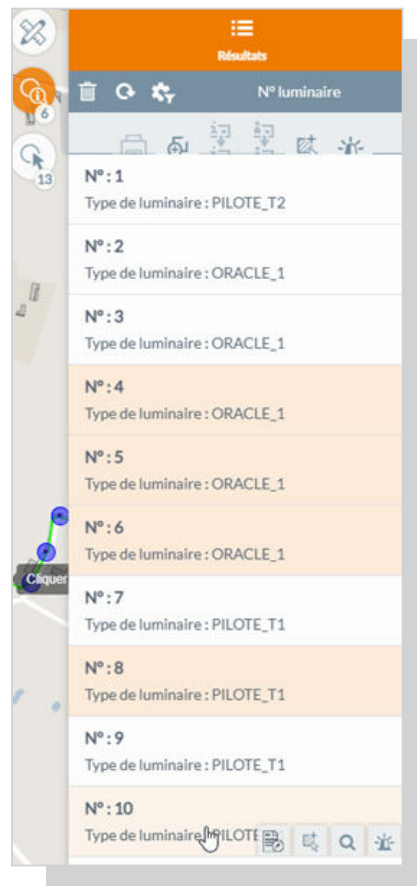
Déclarer une intervention sur luminaire, prise guirlande ou commande

Sur **1 luminaire** cliquer sur le bouton intervention de l'élément à dépanner :

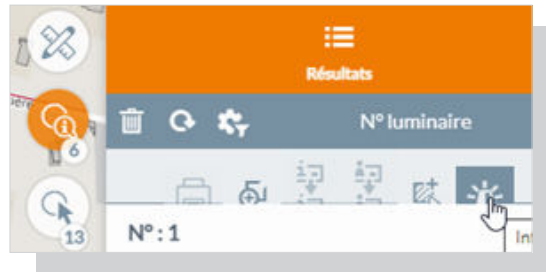


Sur **plusieurs luminaires**, cliquer successivement dans la fenêtre résultat sur les éléments à dépanner en maintenant actionnée la touche :

- Shift pour sélectionner une série de luminaires
- Ctrl pour sélectionner des luminaires non consécutifs



Puis sur le bouton « Intervention » au-dessus des résultats :



La méthode est identique pour déclarer une intervention sur des prises guirlande ou des commandes.

La demande :



- Défaillance portant sur plus de 5 foyers dans le même secteur = tous les luminaires un quartier / hameau sont en panne
 - Délai d'intervention : 72h
- Dépannage sur un ou des foyers isolés (même multiple)
 - Délai d'intervention : 14j
- Mise en sécurité d'urgence suite à accident ou situation à risque
 - Délai de mise en sécurité : 4h

→ S'il s'agit d'un sinistre :

Sinistre?*	Non	▼
Identifié?*		
Localisation géographique :	Non	
	Oui	

→ Si le sinistre est causé par un tiers identifié :

Tiers identifié?*	Non	▼
Localisation géographique :		
	Non	
	Oui	

Et renseigner la partie droite du dialogue :

Objet*	<input type="text"/>	▼	Tiers		
Description	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 100px;"></div>			Prénom	<input type="text"/>
				Nom	<input type="text"/>
				Adresse	<input type="text"/>
				Téléphone	<input type="text"/>
			Assurance	<input type="text"/>	
Sinistre?*	Oui	▼	Adresse assurance	<input type="text"/>	
Tiers identifié?*	Oui	▼	N° assurance	<input type="text"/>	
Localisation géographique :				Téléphone assurance	<input type="text"/>
				A l'amiable?*	Oui

Les informations des localisations sont à saisir uniquement si une difficulté peut se présenter à l'entreprise pour trouver sur le terrain les éléments à dépanner.

Quand la saisie des informations est terminée, cliquez sur le bouton



Après avoir sauvegardé la demande, l'entreprise, le SYDESL et la Mairie sont notifiés de la déclaration par mail dont les adresses sont consultables dans l'onglet « Notification mail ».

Sur la carte, un pictogramme vient se superposer à l'élément en incident. Celui-ci disparaîtra quand la demande sera close.



Le suivi de la demande peut être consulté dans l'onglet « Action »

Intervention	
Intervention	Patrimoine
<u>Actions</u>	
Notification	
Aucune donnée	
Suivi	
Etat	Déclarée
Date demande	04/12/20 10:53
Date limite intervention	18/12/20 10:53
Date programmée	-
Date dépannage	-
Date clôture	-

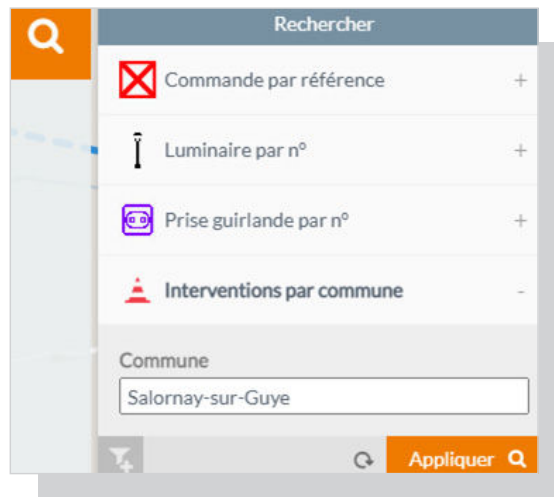
04

Consulter la demande

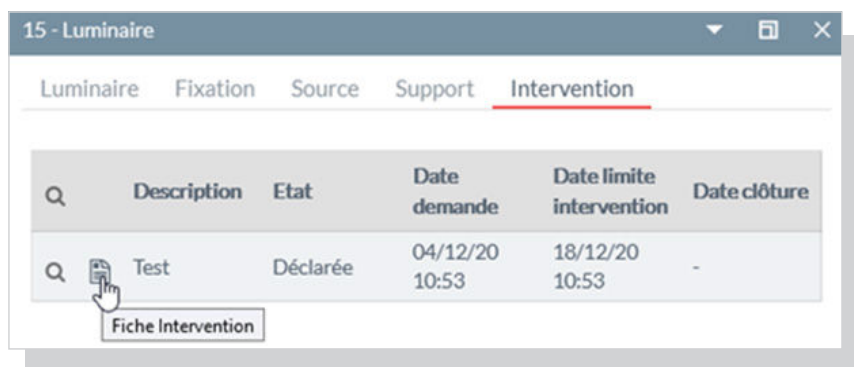


| Consulter la demande

- En utilisant les outils de recherche d'intervention ;



- Ou en ouvrant la fiche du luminaire, onglet « Intervention » :



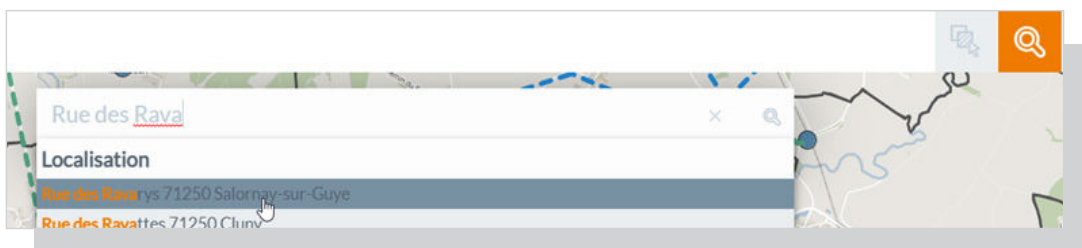
05

Autres outils utiles

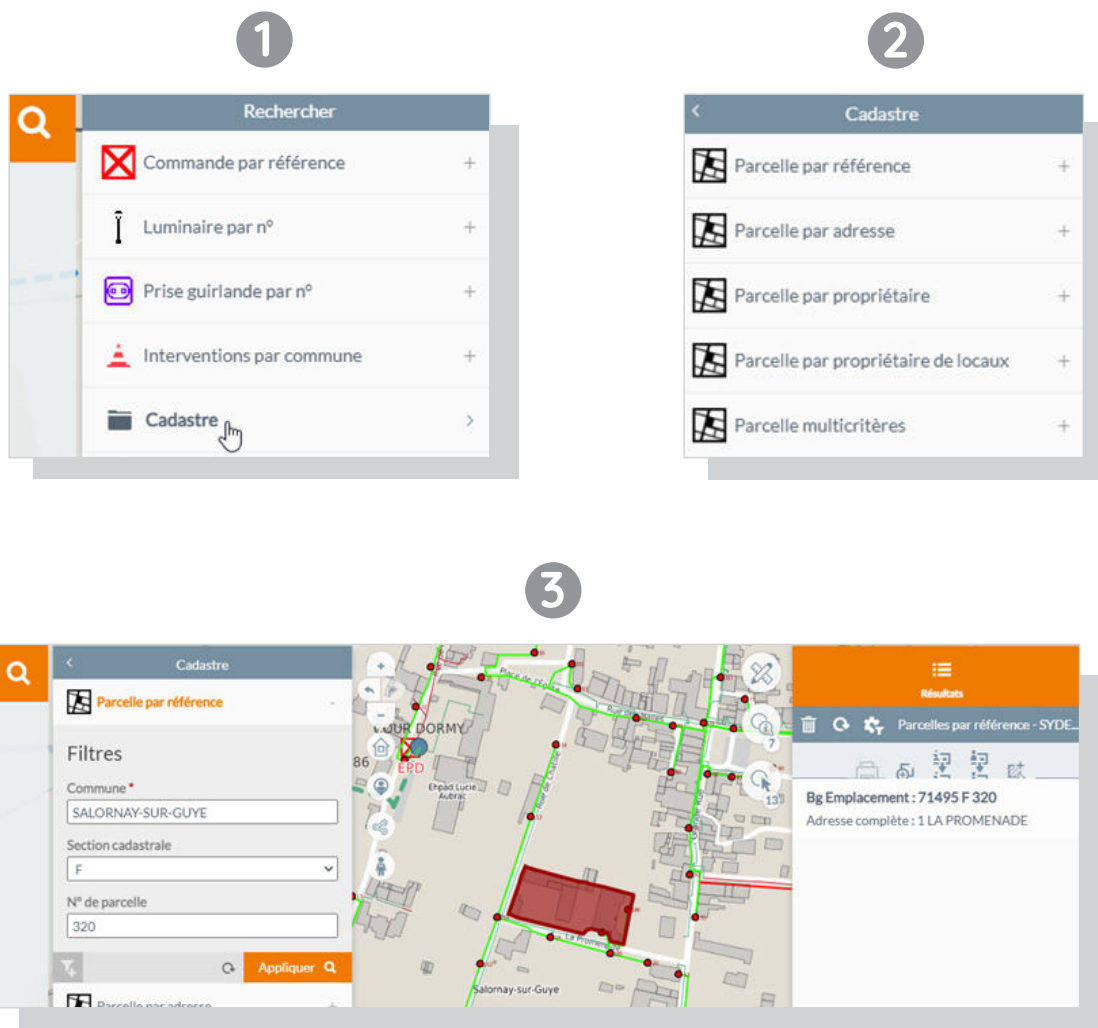


Autres outils utiles

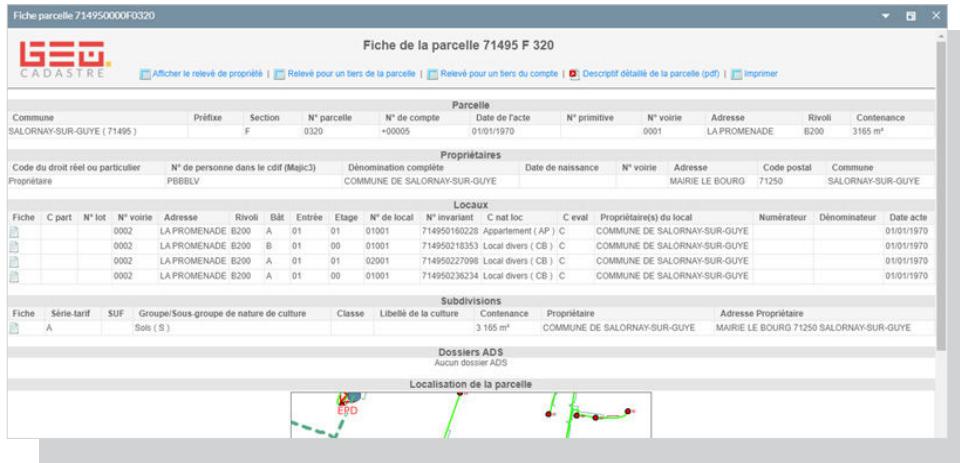
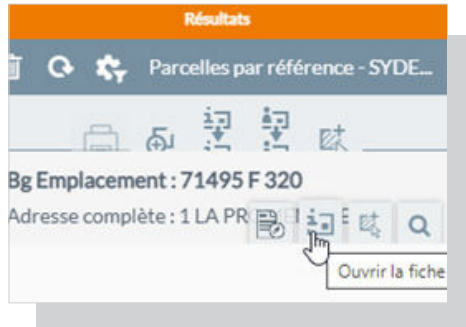
- Se localiser par adresse



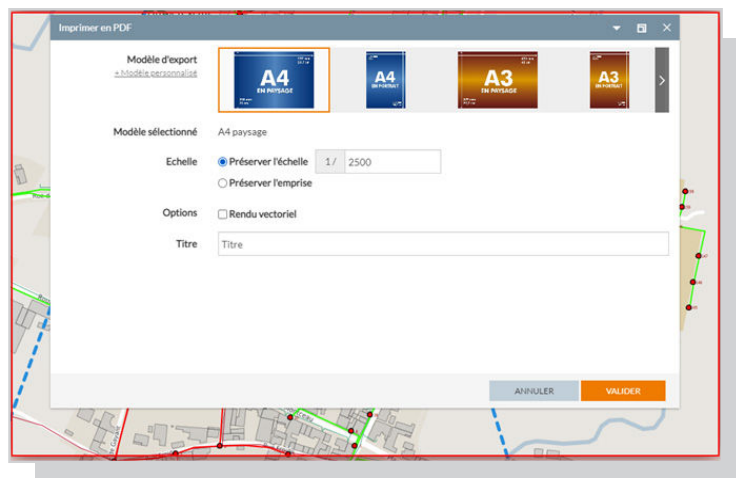
- Rechercher une parcelle

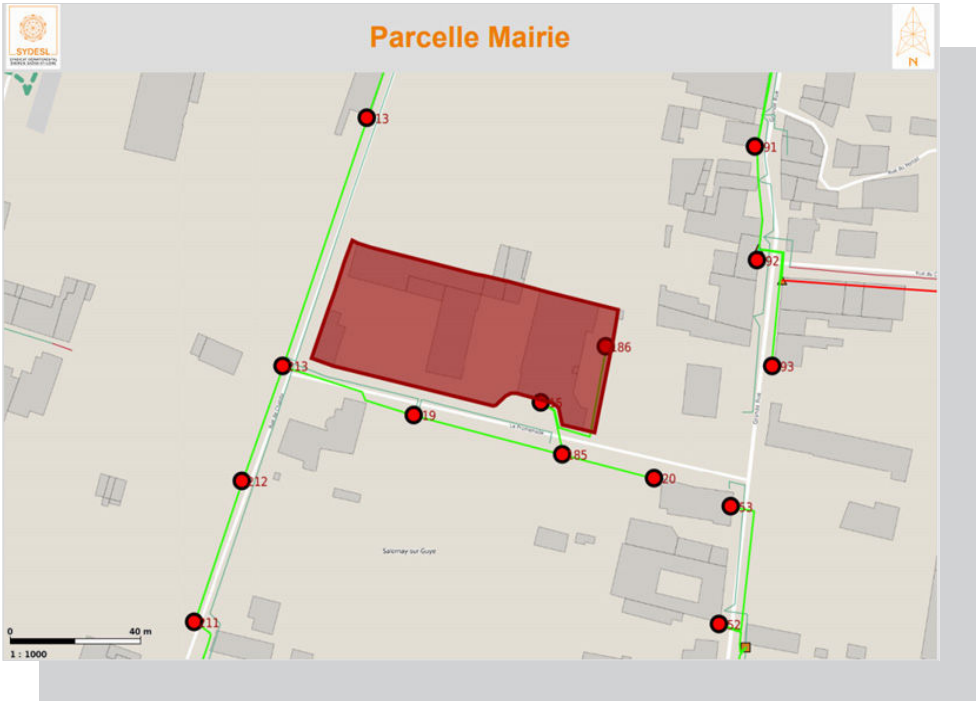


Consulter la fiche complète :

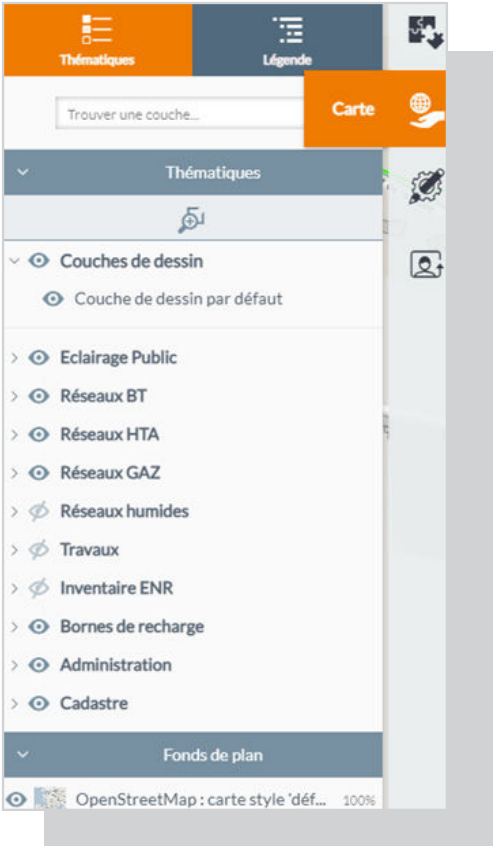


Imprimer / export pdf ou image





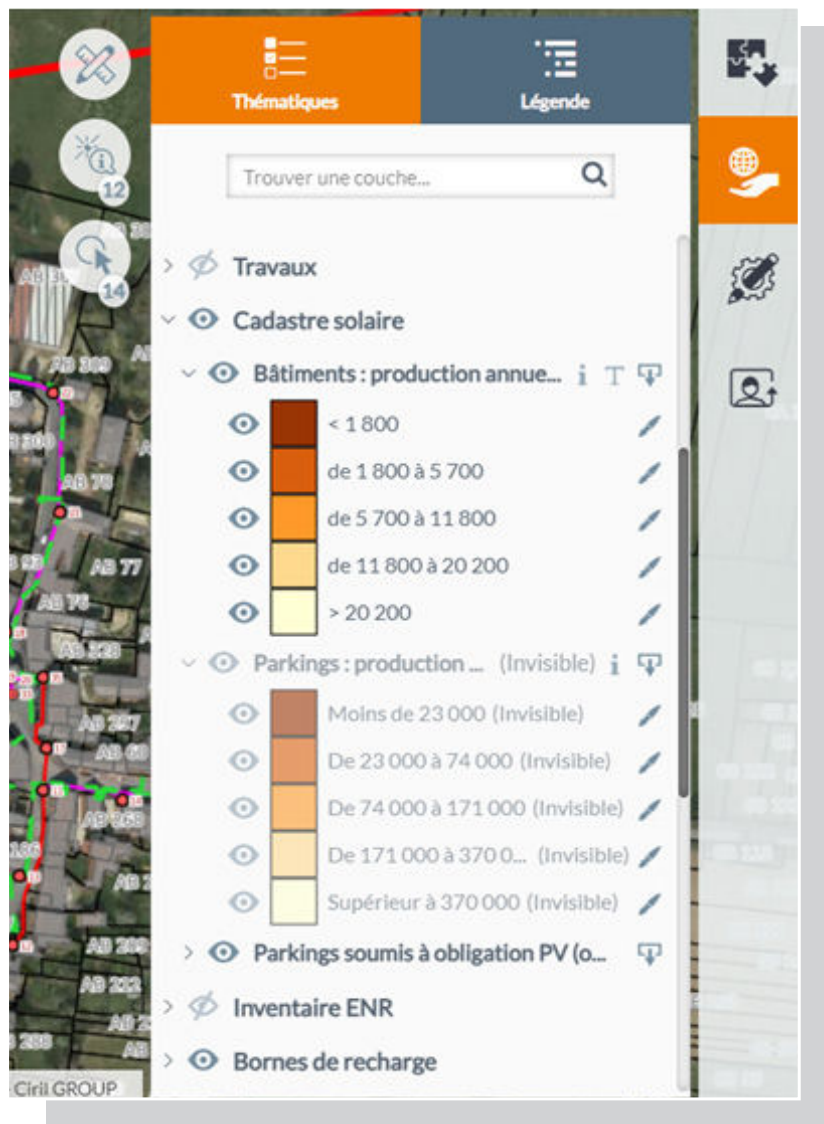
Autres données disponibles



06

Cadastre Solaire

| 3 nouvelles couches cartographiques



- Bâtiments : production annuelle (KWh)
- Parkings : production annuelle (KWh)
- Parkings soumis à obligation PV (ombrières)

La Production annuelle est l'énergie délivrée par l'installation photovoltaïque (caractérisé par sa puissance crête) sur un an. De la même façon qu'une maison consomme XXX kWh/an, une installation photovoltaïque produit XXX kWh/an. Cette production annuelle dépend, de la puissance de l'installation, de sa latitude et de son implantation géographique (donc de la météo locale), de son orientation et inclinaison, des ombres portées sur l'installation, du rendement des composants de l'installation (chute de tension dans les câbles, rendement de l'onduleur...). Nous pouvons prévoir assez précisément ce que produira une future installation photovoltaïque sur un an, alors qu'une prédiction mois/mois est plus aléatoire.

■ **Production annuelle (en KWh) :**

Puissance crête X Irradiation solaire incidente moyenne sur la partie exploitable de la toiture X ratio de performance du système, fixé ici à 85%.

■ **Puissance-crête :**


Surface_modules X densité_de_puissance (On prend en général une densité de puissance de 0,2 kWc/m², soit un rendement module de 20%). La Puissance de crête (Wc) est l'unité de mesure de puissance des installations photovoltaïques. C'est la puissance que délivre une installation en condition STC (Standard Test Condition) c'est à dire lorsqu'elle est soumise à une irradiation de 1000W/m² (quasiment un ensoleillement maximum, même si sur certaines zones on peut dépasser cette valeur), lorsque la température ambiante est de 25°C et une vitesse de vent de 2m/s autour du panneau. En gros ces conditions sont réunies parfois en Avril, à midi, par journée parfaitement ensoleillée (nébulosité éventuelle mais pas entre le panneaux et le soleil).

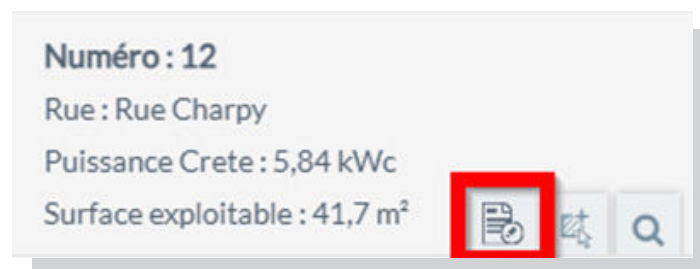
La puissance d'un panneau varie donc avec l'ensoleillement, un panneau de 100 Wc produira peut-être 10W le matin à 8h puis 50W à 10h, puis 30W à 10H30 si un nuage passe devant le panneau et éventuellement 100W à midi. Mais on fixe le Wc pour donner une référence qu'on peut considérer comme maximum (même si ce n'est pas vraiment vrai).

■ **Surface/module :**

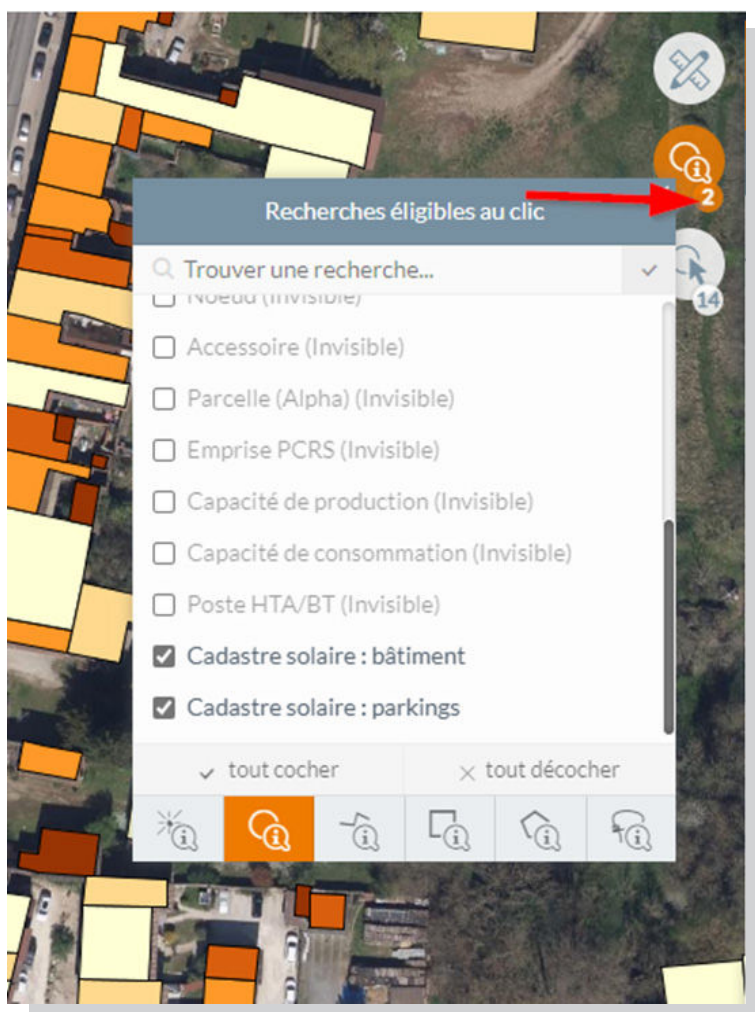
Aire de la partie exploitable de la toiture (surface exploitable) X CUS (Coefficient d'Utilisation de Surface, qui est le ratio entre la surface de module et la surface exploitable) Si l'inclinaison du pan de toit est supérieure à 10°, le CUS est 70%, si elle inférieure à 10°, le CUS est de 50%.

Consulter la fiche d'une toiture ou d'un parking

Pour accéder à la fiche d'information d'une toiture ou d'un parking, sélectionnez l'outil d'interrogation  et cliquez sur une toiture ou un parking. Sa fiche d'information s'ouvre alors. Si vous sélectionnez plusieurs toitures ou parkings, la liste apparaîtra dans le bandeau déroulant de droite : vous pourrez accéder, pour chaque élément, à sa fiche en le survolant avec le pointeur et en cliquant sur l'icône « fiche d'information ».



Rappel : vous pouvez choisir quelles couches géographiques seront interrogées par l'outil en **cliquant sur le médaillon numéroté** et en cochant/décochant les différentes couches.



Le numéro vous indique le nombre de couches actuellement sélectionnées (et donc interrogeables).

Cette fenêtre vous permettra également de choisir entre les différents tracés de sélection (cercle, rectangle, polygone, lasso...) grâce à la barre d'outil en dessous de celle-ci.

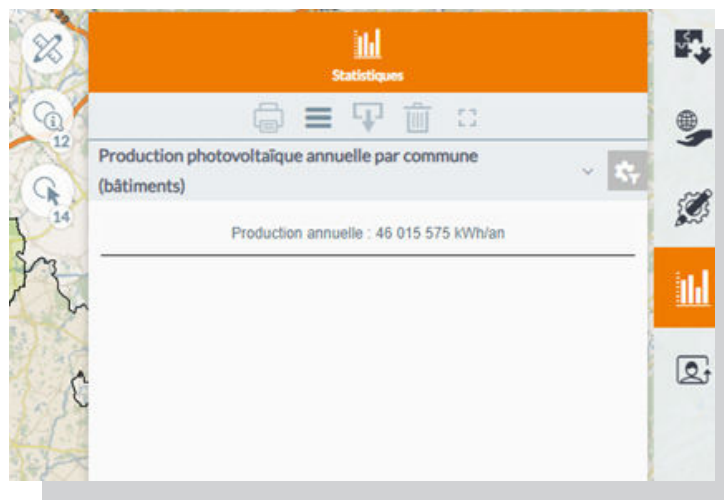
Nouvelles fonctionnalités « Calculer »

Production photovoltaïque annuelle par commune (bâtiments).

Cette fonctionnalité vous permet d'estimer la production annuelle sur les bâtiments de votre commune.




Pour ce faire, ouvrez sur le bandeau de gauche la fonction « Calculer » et cliquez sur le bouton « + ». Tapez le nom de votre commune dans l'encart de recherche. N'oubliez pas de cliquer sur la suggestion proposée.



Le résultat du calcul s'affiche alors dans le bandeau de droite.

Production photovoltaïque annuelle pour les bâtiments sélectionnés

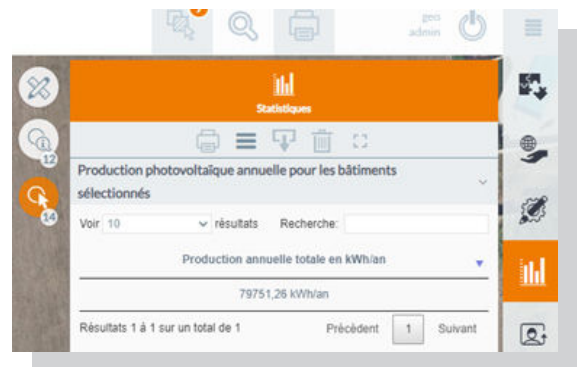
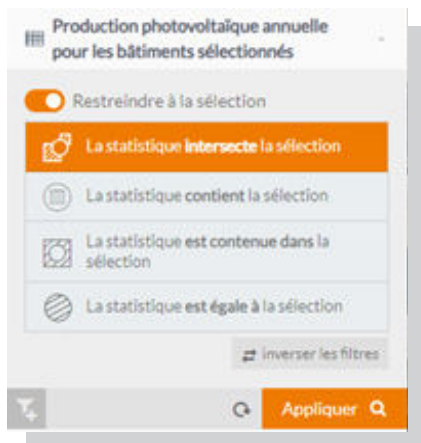
Cette fonctionnalité vous permet d'estimer la production annuelle sur un groupe de bâtiments que vous aurez préalablement sélectionné.


Pour utiliser cette fonction, sélectionnez un ensemble de toitures grâce à l'outil Sélection . Déroulez ensuite la fonctionnalité en cliquant sur « + » :



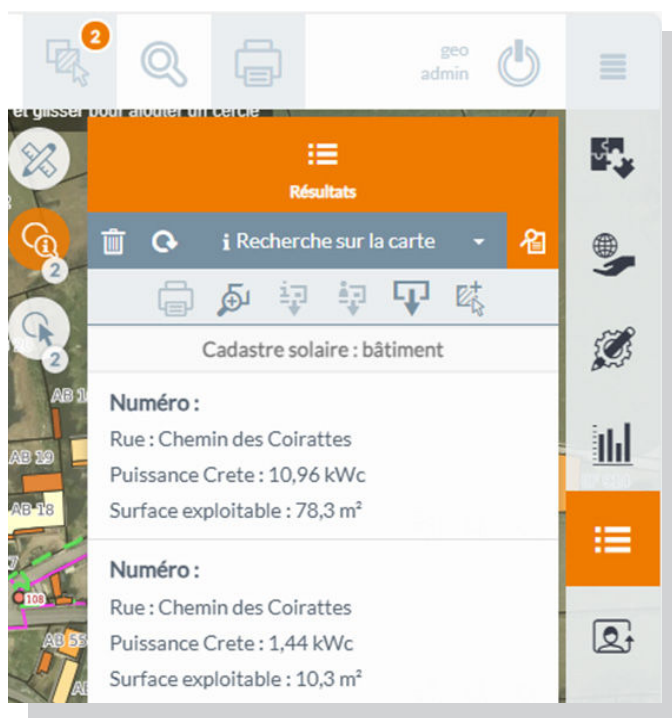
Puis cochez l'option « restreindre à la sélection ».

Cliquez ensuite sur « Appliquer ». Le résultat du calcul s'affiche alors dans le bandeau de droite.

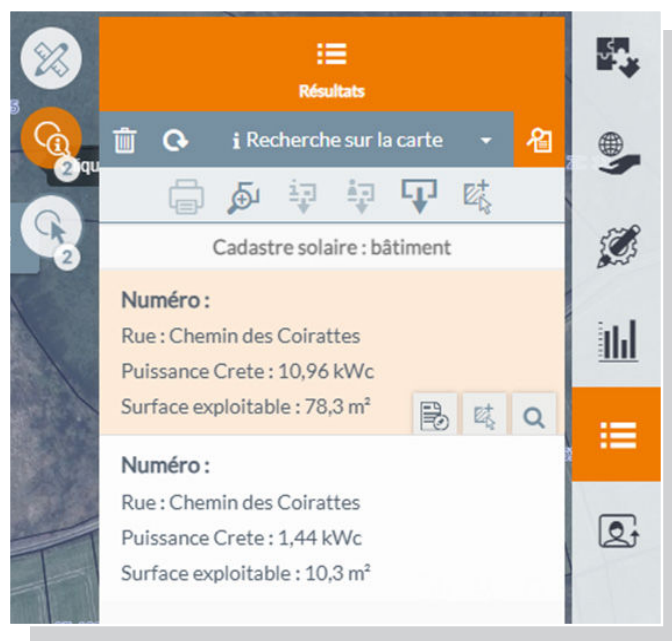


Enfin, pour accéder à la fiche d'informations détaillées d'un bâtiment ou parking, utilisez l'outil d'interrogation  et sélectionnez le ou les bâtiments/parkings que vous voulez interroger (astuce : en gardant la touche Majuscule enfoncée, vous pouvez sélectionner plusieurs objets qui ne sont pas nécessairement contigus).

Les résultats sont listés automatiquement :



En cliquant sur l'un des résultats, vous pouvez accéder à sa fiche d'information :



La fiche d'informations :

8 - Cadastre solaire Batiment

Information Irradiation solaire incidente

Usage	Administratif et services
Usage détaillé	Mairie
Catégorie ERP	0
Surface 2D	222,7 m ²
Surface 3D	283,3 m ²
Surface toit exploitable	67,4 m ²
Inclinaison probable toit	41,8°
Orientation probable toit	87,5°
Production annuelle	11028,32 kWh/an
Puissance crête	9,44 kWc

Adresse batiment

8	Rue du Chene	71460	Bonnay-Saint-Ythaire
---	--------------	-------	----------------------

Distance à vol d'oiseau de

Poste HTA	16192,9 m
Réseau HTA	303,4 m
Poste BT	382,3 m
Réseau BT	7,5 m

Dans périmètre

500 m d'un Monument Historique	Non
Site classé ou inscrit au Code de l'Environnement	Non
Zone classée « Site Patrimonial Remarquable »	Non
Zone UNESCO	Non
Classé ou inscrit aux Monuments Historiques	Non
3 km d'une piste d'aéroport ou d'héliport	Non

L'onglet « information » est très riche d'enseignement et permet notamment d'apprécier les contraintes réglementaires qui peuvent peser sur le bâtiment. Une distance supérieure à 200 mètres au poste basse tension peut compromettre le projet photovoltaïque.

8 - Cadastre solaire Batiment

Information **Irradiation solaire incidente**

Irradiation solaire incidente moyenne sur la partie exploitable de la toiture :	1375 kWh/m ² /an
Irradiation solaire incidente du carré de toiture de 50 cm x 50 cm le moins bien exposé :	495 kWh/m ² /an
Irradiation solaire incidente du carré de toiture de 50 cm x 50 cm le mieux exposé :	1439 kWh/m ² /an
Irradiation solaire incidente moyenne de la toiture :	1023,4 kWh/m ² /an



sydesl.fr



CONTACT



Téléphone accueil
03.85.21.91.00



Email
contact@sydesl.fr



SYDESL
Cité de l'entreprise
200 Bld. de la Résistance
71000 MÂCON